

ASSEMBLÉE NATIONALE
1er février 2024

RENFORCER LA SÉCURITÉ DES ÉLUS LOCAUX ET LA PROTECTION DES MAIRES - (N° 2139)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 3

présenté par
M. Sitzenstuhl

ARTICLE 17

Compléter cet article par les mots :

« du fait de leurs mandats passés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.